



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC « LA PLAINE SAINT-JACQUES » PRÉSENTÉ PAR LA COMMUNE D'ORMOY

Par arrêté n° 2017-PREF.DRCL/BEPAFI/175 du 31 mars 2017, la préfète de l'Essonne organise l'enquête publique unique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique du projet,
- la cessibilité des parcelles de terrain nécessaires à sa réalisation.

**CETTE ENQUÊTE SE DÉROULERA DU MARDI 09 MAI AU SAMEDI 10 JUIN 2017 INCLUS
soit 33 jours.**

CONSULTATION DU PROJET : le dossier, comportant étude d'impact et avis de l'autorité environnementale, sera à la disposition du public à **la mairie d'ORMOY**, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture au public :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 9h à 12h et de 14h30 à 18h

les mercredi et samedi : de 9h à 12h
Fermeture tous les samedis de mai

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne :

www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement

Un poste informatique sera mis gratuitement à disposition à la mairie d'Ormoay aux horaires d'ouverture au public.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Bernard LEGROS, Ingénieur de l'Armement en retraite, se tiendra à la disposition du public en mairie d'Ormoay :

mardi 9 mai de 14h30 à 17h30
lundi 15 mai de 14h30 à 17h30
mercredi 24 mai de 9h à 12h

jeudi 1er juin de 15h à 18h
samedi 10 juin de 09h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au maire : Hôtel de Ville – Place Raymond Gombault - 91540 ORMOY (Téléphone : 01.69.90.75.00).

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être, soit :

- déposées dans le registre d'enquête papier mis à disposition à la mairie d'Ormoay,
- déposées sur le registre dématérialisé accessible via le site internet des services de l'État (ouvert du mardi 09 mai à 9h au samedi 10 juin 2017 à 12h)
- adressées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Ormoay, siège de l'enquête. Elles devront parvenir avant le 10 juin à 12h pour pouvoir être annexées au registre d'enquête

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfète de l'Essonne (DRCL– BEPAFI – Bd de France – CS 10701 – 91010 Évry Cedex)

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne. Une copie sera tenue à la disposition du public **pendant un an** à la mairie d'Ormoay et à la préfecture.

Au terme de l'enquête, le projet sera ou non déclaré d'utilité publique par la Préfète de l'Essonne. En cas de déclaration d'utilité publique, un arrêté prononcera la cessibilité des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet.